



## Annexe fonctionnement La Ruche d'Adéquat

La fréquentation de la garderie La Ruche d'Adéquat est obligatoirement soumise à l'inscription préalable de l'enfant, qui doit être renouvelée chaque année, et à l'acceptation et le respect des règles prescrites dans le présent règlement.

La capacité d'accueil est limitée à 24 enfants le matin et 34 enfants le soir.

L'inscription est un engagement pour l'année scolaire complète.

### Article 1 : HORAIRES ET INSCRIPTIONS

La garderie La Ruche fonctionne en période scolaire dans les locaux du centre de loisirs La Ruche d'Adéquat, place de l'église à Bourbon l'Archambault.

	Matin	Soir
Lundi/ Mardi /Jeudi/ Vendredi	7h00 à 8h20	16h30 à 19h00

#### Les inscriptions peuvent se faire :

- Par mail à [tiphaine.adequat@gmail.com](mailto:tiphaine.adequat@gmail.com) dans les délais impartis (tableau d'inscription disponible sur le site internet dans la rubrique les enfants/documents à télécharger : [www.adequat03.com](http://www.adequat03.com)).
- Par écrit : soit en imprimant le tableau d'inscription disponible sur le site, soit en le retirant sur place.

Une priorité sera donnée aux inscriptions au mois, pour des questions de gestion et d'organisation des équipes.

#### Les modifications et/ou annulations :

- Seules les annulations prévenues avant le mardi de la semaine précédente, ou avec certificat médical remis dans les 48h, ne seront pas facturées

#### **Sauf**

- Certaines professions étant dans l'incapacité d'avoir leur planning dans les temps, une souplesse sera accordée. En effet, les modifications d'inscriptions seront acceptées (sans facturation), si elles sont communiquées au moins 48h à l'avance. Les professions repérées de façon non exhaustive sont les suivantes :
  - Infirmiers/médecins et autres personnels du corps médical ;
  - Personnels encadrants (professeurs à partir du collège, crèche, animateurs) ;
  - Hôtes de caisses ;
  - Chauffeurs de car ;
  - Gendarmes, policiers ; pompiers ;
  - Fonctions militaires.
  - Assistants familiaux d'urgence.

## Article 2 : PARTICIPATION FINANCIERE

Les tarifs de la garderie périscolaire ont été fixés avec application d'une tarification modulée, calculée en fonction des ressources des familles selon la politique tarifaire de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Pour la période du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024, les ressources servant au calcul de la participation des familles, seront celles retenues par la CAF et déclarées au service des impôts : numéro allocataire CAF.

Si vous ne possédez pas de numéro allocataire CAF, il vous sera demandé votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021. Au 01/01/2024 nous vous demanderons les impositions 2023 sur les revenus 2022. Si vous ne souhaitez pas communiquer vos données financières par le biais de la CAF ou de la feuille d'imposition, le prix maximum vous sera facturé d'office.

Le coût du service sera facturé et payable à termes échus (au 15 du mois suivant) au service comptabilité.

**Une facture sera systématiquement envoyée par mail aux familles** sauf mention contraire.

### TARIFS

Matin	Ressources du ménage inférieures à 26 265 €	2.10 €/présence/enfant
	Ressources du ménage supérieures à 26 265 €	2.55 €/présence/enfant
Soir (goûter inclus - une volonté d'intégrer des produits locaux en circuit court en partenariat avec la mairie de Bourbon, dans le cadre d'un programme « mieux manger pour tous » est en cours de structuration pour un démarrage sur les goûters dès septembre 2023)	Ressources du ménage inférieures à 26 265 €	2.55 €/présence/enfant
	Ressources du ménage supérieures à 26 265 €	2.75 €/présence/enfant

### ADHÉSION AU CENTRE SOCIAL

L'adhésion est obligatoire pour pouvoir accéder à l'accueil de loisirs La Ruche d'ADÉQUAT périscolaire et/ou extrascolaire.

Son montant est de 17 € en 2023 et 2024 pour les habitants des communes adhérentes au centre social ADÉQUAT et de 20.00 € pour les communes non adhérentes (voir le site internet pour les communes adhérentes). Une adhésion « famille » est pratiquée lorsque plusieurs membres d'un même foyer adhèrent. Cette adhésion permet l'accès à tous les services du centre social ADÉQUAT (Gym enfant, service Passions Mobiles etc...) et elle se renouvelle à la date de prise d'adhésion, soit à date d'anniversaire.

### Article 3 : ACCUEIL DES ENFANTS

- Ce temps d'accueil a fait l'objet d'une déclaration d'ouverture d'accueil de loisirs périscolaire ou extrascolaire auprès des services de la DSDEN (Direction Services Départementaux Education Nationale).
- Un goûter est prévu et fourni par la garderie La Ruche. Dans le cadre du projet « mieux manger pour tous », Adéquat s'engage dans la sensibilisation des enfants accueillis à la garderie La ruche sur la qualité nutritionnelle et gustative pour faire évoluer les pratiques alimentaires en travaillant avec les producteurs locaux pour proposer des goûters adaptés en circuit court. Projet mené en partenariat avec la mairie de Bourbon.
- Des bénévoles peuvent proposer de l'aide aux devoirs. Pour que l'enfant y participe, il est nécessaire de l'inscrire auprès d'un animateur. Lorsqu'aucun bénévole n'est disponible, il n'y a pas d'aide aux devoirs. Cette aide aux devoirs n'est pas personnalisée : les enfants font souvent les devoirs en collectif.

- Pour plus de renseignements sur le fonctionnement : voir le projet pédagogique disponible à l'entrée de la garderie La Ruche et ne pas hésiter à poser vos questions à l'équipe d'animation.

Par mesure de sécurité, toute absence de dernière minute devra être signalée par les familles en téléphonant à la garderie LA Ruche au 07 67 59 71 45 et/ou directement au centre social au 04 70 67 12 63.

Une confirmation par écrit est obligatoire et sera demandée.

